ART. 33 N° II-1682

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

Nº II-1682

présenté par

Mme Gaillot, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chalumeau, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza, M. Haury, Mme Josso, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, M. Taché, M. Thiébaut, Mme Tuffnell et M. Villani

-----

#### **ARTICLE 33**

## ÉTAT B

#### Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	1 000 000
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	1 000 000	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le marché public lancé afin de déployer 24 heures/24 une plateforme d'écoute téléphonique pour les femmes victimes de violences met en danger le 3919, la ligne d'écoute Violences Femmes Info,

ART. 33 N° II-1682

qui n'entre pas dans le champ de la concurrence. Le réseau organisé entre le 3919, le réseau Solidarités Femmes et l'ensemble des associations nationales ou locales partenaires risque d'être anéanti par la mise en concurrence liée au marché public.

L'extension de l'écoute 24heures/24 aurait pu se faire via un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) et non via un marché public.

Aussi, le présent amendement propose d'augmenter le financement du 3919 à hauteur de 1 million d'euros, pour permettre à la Fédération nationale solidarité femmes d'étendre les horaires de fonctionnement de la ligne d'écoute.

Par conséquent, l'action 21 Politiques publiques - Accès au droit du programme 137 Egalité entre les femmes et les hommes est abondée à hauteur de 1 000 000 euros. Le même montant est prélevé de l'action 11 Prime d'activité et autres dispositifs du programme 304 Inclusion sociale et protection des personnes.